

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : M. COSTEDOAT

---

**23 – 156 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2023 - BUDGET DE L'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 30 novembre 2023, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 166 313,66 €.

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'eau.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 13 décembre 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 4 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, M. MELIANDE), approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'eau ci-après annexé.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 19 décembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Publiée le

